
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois de septembre à 19 h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Beauregard-Baret, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian COTTINI, Maire.

Date de la convocation : 04 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 9 Votants : 11

Etaient présents : COTTINI Christian, FUCILI Chantal, ZANOTTI Martin, ROBIN Alexandre, FONTANIE Marc, GRUBER Laetitia, PROST Yohann, MORAND Virginie, PAYRE Monique

Absente : Cécile DOYON a donné un pouvoir à Chantal FUCILI, ODEYER Noémie a donné un pouvoir à Martin ZANOTTI.

Secrétaire de séance : Martin ZANOTTI
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ordre du jour

Affaires soumises à délibération :

- | | Rapporteur |
|--|--------------------------|
| 1- AFFAIRES SCOLAIRES : convention de prestation de service avec Famille Rurale pour l'animation périscolaire de la pause méridienne pour l'année scolaire 2023-2024 | Chantal FUCILI |
| 2- VIE SOCIALE : constitution d'un groupement de commande pour une étude de fiabilité concernant le projet du CLSH ; | M. FONTANIE et C. FUCILI |
| 3 - ADMINISTRATIF : Approbation du rapport de la CLECT | Christian COTTINI |
| 4 - PATRIMOINE : autorisation de demande de devis pour une étude par un architecte. Autorisation est donnée pour faire les différentes demandes de subventions auprès du Département, de la Région, associations du patrimoine. Entamer une démarche de réflexion pour une classification au titre du patrimoine | Chantal FUCILI |
| 5 - VOIRIE : Demande de subvention dans le cadre des amendes de police | Alexandre ROBIN |

Affaires non soumises à délibération

- | | |
|---|-------------------------|
| 6 -AFFAIRES SCOLAIRES : Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de l'Ecancière ; | Cécile DOYON |
| 7- URBANISME : Délivrance du Permis d'Aménager à la société Immovia | Christian COTTINI |
| 8- Point sur la rentrée scolaire 2023-2024 | Chantal FUCILI |
| 9- Point sur la fibre | A. ROBIN et M. FONTANIE |
| 10-Questionnaire Parc du Vercors (ouverture aux enfants de 12 ans) | Yohan PROST |
| 11- Informations séminaire des élus de l'Agglo le 16/12/2023 | |
| 12- Informations diverses : l'envers du décor, taxi, travaux des Roches et état des lieux des chemins communaux | |
| 13- Informations enquête publique FRAMATOME | |
| 14- Questions diverses | |
-

A - AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

1 - AFFAIRES SCOLAIRES : convention de prestation de service avec Famille Rurale pour l'animation périscolaire de la pause méridienne pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des activités périscolaires, l'association Familles Rurales de Jaillans a été sollicitée en tant que prestataire de services dans le but de nous fournir, comme lors de l'année précédente, une aide, mise en place par la commune par le biais d'une convention pour l'année scolaire en cours.

Ce renfort de l'équipe existante assure l'animation pendant la pause méridienne le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11 h 50 à 13 h 30 pendant la période scolaire soit du 04/09/2023 au 05/07/2024.

Les interventions se déroulent au sein de l'établissement scolaire sous la responsabilité de la municipalité, à raison d'intervention hebdomadaire (voir convention en pièce annexe)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** pour recourir à l'aide de l'association Familles Rurales de Jaillans et à la proposition de ladite convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention

2 - VIE SOCIALE : constitution d'un groupement de commande pour une étude de fiabilité concernant le projet du CLSH

Monsieur le Maire rappelle que les 5 communes des Monts du Matin ont pour projet, dans le cadre de leurs compétences respectives, d'étudier la faisabilité d'une extension de l'accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires) pour les enfants des 5 communes. C'est pourquoi elles ont convenu de créer, en application de l'article 8 du code des marchés publics, un groupement de commandes.

Ce groupement de commandes aura pour objet de passer un marché public de prestations intellectuelles passé selon une procédure adaptée :

- Quant au dimensionnement et à l'emplacement d'une infrastructure destinée à un accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires) pour les enfants des 5 communes ;
- Quant au plan de financement et aux modalités juridiques permettant aux 5 communes de réaliser les investissements nécessaires à la réalisation de cette infrastructure ;
- Quant aux modalités juridiques permettant aux 5 communes d'assurer le financement de cette infrastructure ;

Pour la passation de ce marché, le groupement respectera les règles fixées par le code des marchés publics dans ses dispositions applicables aux collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, l'unanimité,

DONNE son accord pour la création d'un groupement de commandes constitué des communes de Beauregard-Baret, Eymeux, Hostun, Jaillans et La Baume d'Hostun pour la passation du marché public pour l'étude de projet d'accueil collectif des mineurs sur le territoire des 5 communes ;

DONNE son accord pour que la commune de JAILLANS (Drôme), représentée par son Maire, Jean-Noël FOURNAT, soit nommée membre coordonnateur du Groupement de Commandes

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive de ce Groupement de Commandes

NOMME les membres (titulaire et suppléant) de la commune pour être représentés à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes :

- Mme Chantal FUCILI, membre titulaire de la CAO du groupement de commandes,
- M. Marc FONTANIE, membre suppléant de la CAO du groupement de commandes

ACCEPTTE que les frais occasionnés par le fonctionnement du groupement soient divisés à parts égales entre les communes signataires de ladite convention après déduction des subventions éventuelles.

AUTORISE le coordonnateur à lancer la procédure du marché public

3 - ADMINISTRATIF : Approbation du rapport de la CLECT

VU le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, qui précise que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être soumis à l'approbation de chaque conseil municipal des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission

VU l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui fixe les conditions de majorité requises ;

VU les séances de la CLECT du 15 juin, à laquelle M. Christian COTTINI a été régulièrement convoqués.

VU le rapport 2023 de la CLECT de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, qui fixe l'évaluation des charges nettes relatives aux transferts au 1^{er} janvier 2023 et aux demandes de révision libre des attributions de compensation ;

Considérant le travail accompli par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes liées d'une part aux compétences transférées à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au 1er janvier 2023 et d'autre part aux demandes de révision libre des attributions de compensation ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : (7 voix pour et 4 abstentions)

- D'approuver le rapport 2023 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo tel qu'annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

4 - PATRIMOINE : autorisation de demande de devis pour une étude par un architecte. Autorisation est donnée pour faire les différentes demandes de subventions auprès du Département, de la Région, associations du patrimoine.

L'état du bâti de l'église Ste Anne est fortement détérioré, la réfection de la toiture suite à l'évènement de grêle en juillet 2021 va s'achever.

Au cours des travaux une ancienne charpente en bon état est apparue.

Suite à des chutes de plâtre du plafond, un arrêté de fermeture a été signé par le Maire.

Il y a donc lieu de faire procéder à une étude par un architecte du patrimoine afin d'avoir un état des lieux précis, des perspectives de travaux nécessaires et un chiffrage économique. Des devis seront demandés à différents Architectes du Patrimoine pour effectuer ces études.

Conjointement à cette démarche le Maire expose au Conseil Municipal qu'une démarche pour une classification de l'église Sainte Anne du Village de Meymans au titre des Monuments historiques sera réalisée.

Pour cette étude, nous pourrions solliciter le Conseil Départemental de la Drôme et associations du patrimoine pour l'obtention de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE le Maire à faire la demande de classification de l'église Ste Anne du Village de Meymans au titre des Monuments historiques ;**

- **AUTORISE** le Maire à faire réaliser par un architecte du patrimoine un état des lieux précis, des perspectives de travaux nécessaires et un chiffrage économique de l'église Ste Anne située au Village de Meymans ;
- **FAIRE** la demande de devis à différents architectes du patrimoine pour réaliser ces études ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le Conseil Départemental de la Drôme et associations du patrimoine afin d'obtenir des subventions sur les études de cette église ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

5 - VOIRIE : Demande de subvention dans le cadre des amendes de police

a) Demande de subvention dans le cadre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de la Drôme pour la suppression des ralentisseurs et réalisation d'un plateau traversant au Chemin des Piats.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de rapporter la délibération n°09-2023 du 22/03/2023 sur la demande du Conseil Départemental de la Drôme.

Il fait part des travaux de suppression des ralentisseurs non conformes à la législation et dangereux pour les automobilistes et la réalisation d'un plateau traversant, prévus sur le chemin des Piats soit :

- Suppression de 2 ralentisseurs
- Création d'un plateau traversant

Le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de la Drôme pour une demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour un montant des travaux de 9 722.50 € HT soit 11 667.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de solliciter le Conseil Départemental de la Drôme dans le cadre des amendes de police pour des travaux de suppression des ralentisseurs non conformes à la législation et dangereux pour les automobilistes et la réalisation d'un plateau traversant prévus sur le chemin des Piats soit :
 - Suppression de 2 ralentisseurs
 - Création d'un plateau traversant
 Montant des travaux 9 722.50 € HT soit 11 667.00 € TTC.
- **AUTORISE LE Maire** à signer tout document afférent à ce dossier.

b) Demande de subvention dans le cadre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de la Drôme pour la suppression des ralentisseurs et réalisation d'un plateau traversant sur la Route Départementale

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de rapporter la délibération n°09-2023 du 22/03/2023 sur la demande du Conseil Départemental de la Drôme.

Des travaux de suppression des ralentisseurs non conformes à la législation et dangereux pour les automobilistes et la réalisation d'un plateau traversant, prévus sur la Route Départementale soit :

- Suppression de 3 ralentisseurs
- Reprise de deux rampants du ralentisseur conservé
- Création d'un plateau traversant

Le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de la Drôme pour une demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour un montant des travaux de 11 777.50 € HT soit 14 133.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de solliciter le Conseil Départemental de la Drôme dans le cadre des amendes de police pour des travaux de suppression des ralentisseurs non conformes à la législation et

dangereux pour les automobilistes et la réalisation d'un plateau traversant prévus sur la Route Départementale soit :

- Suppression de 3 ralentisseurs
- Reprise de deux rampants du ralentisseur conservé
- Création d'un plateau traversant

Montant des travaux 11 777.50 € HT soit 14 133.00 € TTC.

- **AUTORISE LE Maire** à signer tout document afférent à ce dossier.

A FFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

6 - AFFAIRES SCOLAIRES : Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de l'Ecançière

C'est une obligation de présenter ce rapport d'activité qui sera envoyé par mail aux conseillers municipaux. Si besoin nous pourrions l'évoquer au prochain conseil municipal
Les agents de Beauregard Baret gèrent l'entretien du SIE cette année scolaire.

Travaux : Remplacement des néons par des leds,

7 - URBANISME : Délivrance du Permis d'Aménager à la société Immovia

Permis accepté pour 10 lots en cœur de village (parcelles de 430m²). Les petites parcelles prévues mais en adéquation avec le plan local de l'habitat sous entendent des constructions potentielles à étage, et génèrent de l'inquiétude chez les riverains.

8 - Point sur la rentrée scolaire 2023-2024

PS : 4 élèves

MS : 15 élèves

GS : 7 élèves

CP : 10 élèves

CE1 : 10 élèves

CE2 : 12 élèves

CM1 : 3 élèves

CM2 : 10 élèves

30/33 élèves par jour à la cantine. On estime à 1 élève qui pourrait bénéficier du repas à 1€.

L'inspecteur d'académie a écrit car les élèves de l'Ecole Felicien Chabert font 10min de cours de trop le matin..

Nous avons répondu que nous ne pouvions pas pour l'année scolaire 2023-2024 bouger les horaires en raison de l'organisation des transports et des horaires de l'école maternelle..

L'inspectrice de circonscription sera en rdv en mairie ce vendredi (15/09/2023).

9 - Point sur la fibre

Ce sont des travaux préparatoires qui sont en cours ; ils préparent le transport de la fibre, viendront dans un second temps les travaux de déploiement vers les particuliers.

Attention de ne répondre à aucun démarchage concernant l'installation de la fibre par un opérateur, ce sont des arnaques.

Beaucoup d'incompréhension du fait du déploiement de poteaux... la fibre n'est pas que souterrain. Pour rester dans le budget et maîtriser les dépenses, Ardèche Drôme Numérique préfère déployer par de l'aérien.

Axione coordonne les travaux - réunions de coordination tous les 15 jours pour le suivi des travaux avec les élus. Axione n'a pas fait réellement de démarche auprès de tous les particuliers concernés par la pose de poteaux ; on se retrouve avec des particuliers qui refusent de signer les conventions de pose de poteaux et/ou chambres d'implantations.

10 - Questionnaire Parc du Vercors (ouverture aux enfants de 12 ans)

Suite à la soirée d'information, rencontre avec la Baume, Barbières, Hostun. Mise en place d'un questionnaire (papier et numérique) dans les communes. Consultation de la population (dont les + de

12ans) dans le prochain Baret avec une limite de temps qui permettra au conseil municipal de prendre la mesure de l'investissement de habitants.

11 - Informations **séminaire des élus de l'Agglo** le samedi 16/12/2023

En attente de l'ordre du jour

12 - Informations diverses :

- L'envers du décor : MeyBeauArts en Baret va proposer une expo photo sur bâches (x10) dans les villages
- Taxi : nous avons 1 taxi sur la commune ; il faudra attendre 3 ans pour qu'elle ait le remboursement de la CPAM
- Travaux des roches à Beauregard : signature du devis avec la société de Malataverne pour purge, entretien et élagage dans les filets
- Etat des lieux des chemins communaux : visite de 3 chemins sur la commune : Tourniers, Pétrole et Combins + 1 à Meymans. Demande de devis faite, on priorisera les travaux.

Demande faite à Xavier pour l'entretien des bords de route pour faire écouler les eaux de pluie dans les caniveaux.

13 - Informations **enquête publique FRAMATOME**

Enquête publique suite au rachat des bâtiments de la foire de Romans - qui seront des bâtiments administratifs. Clé usb à disposition en mairie

14 - Questions diverses

- Repas des aînés : samedi 18 novembre 2023 à Meymans. Monique s'occupe de contacter le traiteur.
- Vœux 2024 : samedi 20 janvier à 11h à l'ECR.
- Groupe Eco Delta : intéressé pour mettre en place un lieu de stockage d'énergie par batteries sur la commune. Rdv en mairie.
- Purge de la carrière de Beauregard : rotation de camions impressionnante en ce moment dans le village
- Vente du terrain : la parcelle ZK 158 a été vendue, il conviendrait de faire un point budget sur les investissements possibles.

Séance levée à 21h20

Le Maire, Christian COTTINI

Martin ZANOTTI